

<u>ÉDITO</u>

Les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés figurent parmi les postes de dépenses les plus importants des collectivités territoriales et ne cessent d'augmenter. Pour notre territoire, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) payée par nous toutes et tous ne couvre que la moitié des dépenses liées à la gestion de nos déchets, le reste est pris en compte par l'Agglomération! Dans ce contexte, le tri de nos déchets constitue, certes, un enjeu environnemental décisif, mais aussi financier!

Chaque habitant peut agir et réduire le coût des déchets, ce qui nous oblige à en produire moins et à trier mieux. Si nous devenons collectivement meilleurs dans le tri, si nous valorisons davantage les déchets, nous réaliserons des économies. De plus, nous percevrons des soutiens financiers de l'éco organisme CITEO, ceux-ci étant calculés en fonction des performances de tri de chacun et donc de notre territoire.

Courant deuxième trimestre 2023, le geste de tri sera simplifié avec l'ouverture du bac de collecte sélective à tous les emballages plastiques. Films, pots, barquettes, tubes, sachets... trouveront désormais leur place dans votre bac de tri (jaune). Ce changement permettra de recycler approximativement 3Kg d'emballages en plus par an et par habitant.

Il nécessite le décloisonnement des bacs de tri actuels afin de pouvoir accueillir les emballages plastiques supplémentaires qui représentent une augmentation de 50% du volume des déchets recyclés. Le compartiment dédié à la collecte du verre étant supprimé, il sera remplacé par des mini-bacs ou par la collecte en apport volontaire.

Vous trouverez dans ce numéro hors-série, toutes les informations relatives au tri des différents déchets. Optimiser le recyclage des déchets dans le but de les transformer pour un nouvel usage est l'affaire de toutes et tous. La mobilisation de tous les acteurs est décisive pour pérenniser et développer ce geste du tri : nous comptons sur vous pour l'adopter !

Protéger les ressources de la planète est de notre responsabilité collective. Par ce geste simple et efficace, chacune et chacun contribue à ce combat essentiel de lutte contre le réchauffement climatique et de développement durable.



SOMMAIRE

Page 4

DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

Pages 5-6

VOTRE MÉMO TRI!

Page 7

VERRE

Page 8

ENCOMBRANTS

Page 9

DÉCHETS VERTS

Page 10

TEXTILES

Page 11

LA TEOM, C'EST QUOI?

POUR VOS DÉCHETS MÉNAGERS



POUR VOS RECYCLABLES



Le règlement de collecte

Connaître votre jour de collecte agglo-maubeugevaldesambre.fr

TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS



Vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans les bacs de tri.





3
DÉPOSEZ VOS
EMBALLAGES
SÉPARÉS LES UNS
DES AUTRES DANS
LE BAC ET SANS SAC













AUTRES DÉCHETS À RAPPORTER DANS UN POINT DE COLLECTE ADAPTÉ

Un doute, une question? N°: 03 27 53 01 00 www.agglo-maubeugevaldesambre.fr













En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.





Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes







Tous les sacs et sachets





LES BONS GESTES:

Bien les vider, inutile de les laver, déposer dans le bac séparés les uns des autres et sans sac.

Tous les films



+ d'emballages triés, c'est + de matière à réutiliser!

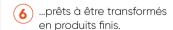
Vous triez tous vos emballages en plastique...



...ils sont collectés et déposés au centre de tri.









Nouveaux emballages

bouteilles, flacons de lessive et de produits d'entretien, films et sacs, etc.



non recyclables sont valorisés énergétiquement



Tubes, arrosoirs, pièces auto, fibres



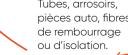
(chauffage urbain).







Produits fabriqués



Les balles de plastique sont envoyées vers de nouvelles solutions de recyclage en cours de

Le centre de tri sépare les matériaux et les compacte en balles.





Ces matériaux sont réduits **en** paillettes puis en granulés...











POUR LE VERRE



Dans votre "mini-bac" si vous en êtes dotés !



Dans les points d'apport volontaire



Dans une des 4 déchetteries de l'Agglo



Dans la colonne

enterrée "verre"

de votre quartier



Si c'est de la vaisselle cassée... dans votre poubelle grise



POUR VOS ENCOMBRANTS





POUR VOS DÉCHETS VERTS



Dans une des 4 déchetteries de l'Agglo



sur rendez-vous



Dans une des bennes des communes concernées



Et il y a aussi le compostage!

Où se trouvent les bennes de collecte ? Tél.: 03 27 53 01 00 agglo-maubeugevaldesambre.fr Je souhaite m'équiper d'un composteur Comment prendre un rendez-vous ?

POUR VOS TEXTILES





"Le Relais"



Dans une des 4 déchetteries

de l'Agglo



Sur l'application mobile de dons ou d'échanges Indigo



LA TEOM QU'EST-CE QUE C'EST?

La TEOM, c'est la « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » et c'est un impôt direct additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

D'une façon générale, la TEOM est imposée au nom des propriétaires ou usufruitiers qui la répercutent, le cas échéant, sur leur(s) locataire(s).

Il est important de rappeler que cette taxe couvre seulement une partie des coûts du service des déchets ménagers.



LES ERREURS DU TRI PÈSENT SUR LE BUDGET!

Les erreurs de tri entraînent, ce que l'on appelle un « refus de tri ».

Celui-ci correspond à la fraction des déchets non-conformes, soit des déchets qui ne correspondent pas aux consignes de tri.

Ce refus de tri représente un coût important pour la collectivité, ce qui se répercute sur le budget global dédié à la gestion des déchets. En 2022, les refus de tri s'élévaient à :

2 500 tonnes

812 431 € TTC



UNE QUESTION, UNE REMARQUE?



03 27 53 01 00







www.agglo-maubeugevaldesambre.fr



Agglo Maubeuge

